

✓ **Les membres du Conseil Municipal
approuvent à l'unanimité le compte rendu.**

2) INFORMATION SUR LES DECISIONS

Après l'étude des offres, la Personne Responsable du Marché décide de retenir :

N°	Date	Objet	Entreprise retenue	Montant HT					
44	12/11/2019	Concession au cimetière communal M. et Mme COCHEREAU		220,00 €					
45	19/11/2019	Marché de fournitures courantes et services. Préparation de repas au restaurant scolaire pour les écoles et le centre de loisirs	Société RESTAVAL dont le coût d'un repas avec option « fruits et légumes à l'école – produits laitiers à l'école » est détaillée ci-dessous						
					Préparation sur place				
					Maternelle	Elémentaire	Adulte	Pique-nique	
					Coût de repas HT	3,77264€	3,87264 €	4,21264 €	3,87264 €
					TVA 5,5 %	0,2075 €	0,2130 €	0,2317 €	0,2130 €
COÛT DU REPAS TTC		3,98 €	4,09 €	4,44 €	4,09 €				
46	19/11/2019	Achat de guirlande mairie – décors 3D salle des fêtes et fournitures pour réparation des décors existants	PYRO FETES 5 rue des Entrepreneurs 41700 CONTRES	2 385,60 €					
47	25/11/2019	Achat de couvertures polaires et draps de dessous pour le Service Enfance Jeunesse pour les couchettes en plastique empilables	UGAP DIRECT 1 Boulevard Archimède Champs-sur-Marne 77444 Marne-la-Vallée Cedex 2	211,80 €					
48	25/11/2019	Achat de 2 vidéoprojecteurs	MANUTAN Collectivités 143 Bd Ampère CS 90000 79074 NIORT Cedex 9	738,00 €					

Mesdames Gisèle BIGOT et Béatrice GUILLOT ont quelques interrogations :

Le renouvellement de toutes les guirlandes :

Madame le Maire précise que malgré une ligne budgétaire à 5 000 € ces dépenses se sont finalement limitées à l'achat de 3 rouleaux de guirlandes LED de 50 m pour réparer l'existant à la mairie, à la salle polyvalente, à l'entrée de la commune et de décorations devant la salle des fêtes. Les devis de location et d'achat étaient trop élevés. Madame Béatrice GUILLOT regrette le manque d'investissement dans les illuminations notamment en comparaison avec le coût du feu d'artifice. Elle trouve que les décorations actuelles sont « ringardes ».

Le montant des réparations sur le tracteur :

Madame le Maire précise que ces réparations correspondent à l'entretien courant d'un tracteur. Pour information, un tracteur neuf coûte plus de 60 000 €.

Le nombre de souffleurs :

Monsieur CHARRET précise que le service technique a deux souffleurs : l'un est électrique et le second est thermique. Ce dernier avait plus de 15 ans. Au vu des frais de réparation à engager,

il a été décidé d'en acheter un neuf, moins bruyant et moins lourd. Cet appareil est utilisé pour souffler les feuilles, le sable et les gravillons dans les écoles et sur la voie publique.

Madame Béatrice GUILLOT s'étonne que l'on demande aux particuliers, sur le dernier « Petit Bavard » de ramasser les feuilles tombées sur les trottoirs si ce travail est effectué par le service technique. Madame le Maire répond que le service technique n'intervient que lorsque, pour des raisons de santé, un particulier ne peut pas effectuer ce nettoyage ou lorsqu'il y a danger pour les piétons (trottoir glissant). Il y a en effet, sur la commune, des propriétaires qui ont de gros arbres, dont les feuilles tombent sur les trottoirs et qui ne les ramassent pas. De plus, ils soufflent toutes les feuilles tombées des arbres qui sont plantés sur le domaine public.

Madame BIGOT demande si ce souffleur peut éventuellement être prêté aux habitants de la commune. Madame le Maire précise que la commune ne prête pas ce matériel.

3) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
48	25/10/2019	AH 164	13 rue de Frileuse
		AH 167	Rue de Frileuse
		AH 122	Champs Provost
49	31/10/2019	AB 38	2 rue des Tilleuls
50	07/11/2019	AA 6	Rue de l'Ardoise
51	14/11/2019	AC 146	10 rue des Petits Prés
52	14/11/2019	AC 268	3 Allée des Petits prés
53	21/11/2019	AC 331	6 rue des Martinets

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur ces parcelles.

4) AFFAIRES FINANCIERES

a) Décisions Modificatives

Madame le Maire propose d'inscrire ces dépenses d'investissement comme suit :

2135	Chauffe-eau et circulateur Nouveau devis pour le chauffage 2 506,04 € au lieu de 991,25 €	+ 1 515,00 €
2135	Salle Polyvalente – Pilotage chauffage	+ 964,00 €
2151	Passage piétons	+ 499,00 €
2188	Achat de 2 vidéoprojecteurs 1 en maternelle et 1 dans la salle polyvalente	+ 886,00 €
2152 02 448	Panneaux	+ 516,00 €
2182 07 171	Réparation sur le tracteur	+ 1 547,00 €
2158 04 154	Achat d'un souffleur	+ 362,00 €
020	Dépenses imprévues	- 6 289,00 €

Madame le Maire précise que :

- Le pilotage du chauffage de la salle polyvalente consiste à régler le chauffage à partir de l'ordinateur de la mairie, mais également à rendre plus accessible le boîtier de commande. Il se trouve actuellement au grenier...
- Le passage piéton de la rue du 19 mars a été refait en résine.
- L'achat de 2 vidéoprojecteurs, l'un pour la maternelle et le Service Enfance Jeunesse et l'autre dans la salle polyvalente.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

b) Loyers 2020

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'indice de référence des loyers (+ 1,53 %) et de porter à compter du 1^{er} janvier 2020 le montant des loyers des habitations suivantes :

- 12 rue des Ecoles : 426,99 € (420,56 € en 2019)
- 2 rue du Haut Bourg : 627,35 € (617,90 € en 2019)

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

c) Tarifs divers 2020

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de location du matériel à partir du 1^{er} janvier 2020, tel que :

	Commune	Hors Commune
Tables de 2 m et 2,50 m	4,00 €	5,00 €
Chaises	1,00 €	2,00 €

Madame Béatrice GUILLOT remarque qu'il s'agit d'une forte augmentation.

Madame le maire rappelle que la location implique aussi du temps passé par le service technique le jour de la remise du matériel et au retour. De plus, ces tables sont lourdes et nécessitent à chaque fois la présence d'au moins deux agents. Ces tarifs représentent une faible somme au vu du temps passé.

Madame le Maire précise que les tables de 3,50 m ne seront plus proposées à la location et seront exclusivement réservées aux manifestations communales, en raison de leur poids.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à la majorité
(1 contre : Mme Béatrice GUILLOT et 1 abstention : Mme Gisèle BIGOT).**

5) AGGLOPOLYS : RGPD – Convention avec Agglopolys – Mutualisation du Délégué

Ce document a été envoyé par mail aux membres du Conseil Municipal.

Il est proposé de passer une convention avec Agglopolys afin d'accompagner la commune dans la mise en conformité avec le RGPD et mutualiser le Délégué à la Protection des Données.

Cette convention fixe le cadre général d'organisation des relations entre Agglopolys et les communes.

Agglopolys souhaite, au titre de la coopération et la solidarité intercommunale que l'EPCI entend développer, apporter son concours à titre gracieux aux communes membres de l'EPCI, face aux difficultés qu'elles rencontrent pour mettre en œuvre le RGPD.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner la convention avec Agglopolys pour la mise en conformité avec le RGPD.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

6) RESSOURCES HUMAINES : Agents Recenseurs

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population se déroulera en 2020 et propose la création de 4 postes d'agents recenseurs à temps non complet pour faire face à des besoins occasionnels.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

3 des agents recenseurs seront les mêmes qu'au précédent recensement.

Madame le Maire propose la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 1,90 € par formulaire « bulletin individuel » rempli contre 1,72 en 2015.
- 1,24 € par formulaire « feuille logement » rempli contre 1,13 € en 2015.
- 30 € pour chaque séance de formation contre 25 € en 2015.

Ces montants sont définis par les communes. Ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget

de l'exercice 2020 au chapitre 12, article 64131 en ce qui concerne l'indemnité allouée aux agents recenseurs.

Les habitants seront invités à remplir les documents sur internet mais pour une partie de la population les agents recenseurs seront obligés de retourner chercher les imprimés chez les particuliers.

Madame Béatrice GUILLOT estime qu'il aurait fallu faire un appel sur le Petit Bavard pour trouver des agents recenseurs tels que des jeunes ou des personnes en recherche d'emploi de la commune.

Madame le Maire répond que la commune avait, lors d'un précédent recensement, fait appel à une jeune femme de la commune au chômage. Cette personne n'avait pas été au bout de son engagement et son travail avait dû être terminé par un autre agent. L'INSEE préconise d'ailleurs le recrutement d'agents recenseurs expérimentés qui doivent être des personnes disponibles et de confiance.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à la majorité.
(Mme Béatrice GUILLOT vote contre le choix des agents recenseurs)

7) DISTRIBUTION DES COLIS DE NOEL

Madame le Maire rappelle que les colis seront distribués le vendredi 20 décembre :

- Le matin à partir de 9h00, distribution à domicile par des Conseillers Municipaux et des membres de la Commission Action Sociale, pour les bénéficiaires qui ne peuvent pas se déplacer ou pour les personnes à partir de 85 ans,
- de 14h00 à 17h00, distribution aux autres bénéficiaires dans la salle polyvalente, avec le soutien de l'UNRPA.

8) CEREMONIE DES VOEURS

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 11 janvier à 17h30.

9) COMPTES RENDUS DE REUNION

Néant.

10) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) Liste électorale – commission de contrôle

Madame le Maire sollicite les membres de la Commission de contrôle composée de Mmes Béatrice GUILLOT, Eliane GUILLOT, Patricia JUIGNET et Martine VINCENT pour convenir de la date de la prochaine réunion qui doit avoir lieu entre le 20 et le 23 février 2020.

La commission se réunira donc le jeudi 20 février à 18h00.

b) Repas de fin d'année

Restauval propose un repas de fin d'année le 19 décembre prochain au restaurant scolaire. Les inscriptions des membres du Conseil sont possibles pour le service de 13h00, après le repas des enfants.

c) Vols sur la commune

Madame Béatrice GUILLOT interpelle Madame le Maire sur des vols et altercations qui se sont produits sur la commune. Elle souhaite que ces problèmes soient évoqués en réunion de Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle qu'en cas de vol, elle n'est pas prévenue systématiquement par les personnes concernées ou la Gendarmerie. Elle le regrette et en a d'ailleurs fait part à la nouvelle commandante de la Gendarmerie qu'elle a rencontrée récemment.

Dans un souci d'apaisement, Madame le Maire a également reçu des habitants pour un problème de voisinage récurrent qui s'aggravait, bien que cette affaire relève davantage du

Conciliateur de Justice.

De nombreuses affaires sont traitées chaque jour en Mairie sans qu'elles soient forcément soumises au Conseil Municipal. Le but n'est pas de cacher des choses mais ces affaires sont souvent d'ordre privé.

d) Distribution d'ampoules LED

Madame BIGOT avait noté il y a un certain temps que des ampoules LED seraient distribuées aux habitants.

Madame le Maire rappelle qu'elles ont été distribuées l'année dernière (*après vérification : au cours du 1^{er} trimestre 2018*) à des personnes âgées notamment. Cette information avait été donnée précédemment.

e) Réunion sur la fibre optique

Madame Béatrice GUILLOT évoque cette réunion et notamment le fait que le restaurant scolaire soit raccordé et pas la Mairie.

Madame le Maire confirme cette situation d'autant plus absurde que le restaurant scolaire n'a pas de système informatique.

Cette réunion n'a pas répondu aux attentes. D'après les services d'Orange, l'entreprise chargée des travaux, s'organise comme elle veut, en traitant en priorité les abonnés raccordés en sous-terrain. Madame le Maire précise qu'il reste environ 150 maisons qui auraient pu être raccordées et qui ne le sont pas. Plusieurs autres communes d'Agglopolys sont dans le même cas.

La commune devrait être raccordée totalement fin 2020.

f) Travaux de voirie

• Monsieur CHARRET présente l'avancée des travaux de l'entreprise INEO concernant **l'effacement des réseaux rue du Haut Bourg**. Ces travaux vont encore durer une semaine. L'entreprise interviendra fin janvier sur les poteaux en ciment. Les boîtiers sont installés. Après des difficultés rencontrées en début de chantier, le bus peut à nouveau emprunter cette voie.

• Sur la mise en **séparatif du secteur de la Treille** : l'entreprise DEHE est présente depuis une semaine. Ils font la rue de Boissière dont le réseau était sous dimensionné pour recevoir les futurs lotissements. Il faut faire une pente plus importante sur 70 m environ. Ces travaux dureront 6 mois environ. Il y a encore eu des soucis de refoulement d'eaux usées chez des particuliers récemment, d'où l'intérêt de réaliser ces travaux rapidement.

• Monsieur CHARRET a réceptionné **la nouvelle cuve de récupération des eaux de pluie de la rue des Glycines** par l'entreprise ROCHETTE. C'est une cuve de 15 m³ en caoutchouc très solide avec des renforts. Auparavant, il s'agissait d'une cuve de 40 m³ en fibre de verre. L'entreprise a remis en état les espaces verts qui avaient été détériorés. La cuve est déjà pleine. Elle récupère les eaux de pluie des toitures environnantes et de la voirie.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 6 janvier 2020 à 20h15